

SFC SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

Année 2023

Règlement du Prix

« Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss »

**Proposé par La Société Française de Cardiologie
et la
Fondation Lucie et Olga Fradiss
abritée par la Fondation de France**

Montant = 23 000 €

Le dossier de candidature devra être envoyé par mail à : prix-bourses@sfcadio.fr

<u>Date limite de dépôt des candidatures :</u> <i>Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas pris en considération</i>	31 octobre de l'année en cours
Composition du Jury	Novembre de l'année en cours
Désignation du Lauréat	20 décembre de l'année en cours
Remise officielle lors des JE de la SFC	Janvier de l'année suivante

RÈGLEMENT

Article 1 : Thème et nature du projet

Le Prix « Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss » de la **Fondation Lucie et Olga Fradiss abritée par la Fondation de France**, est organisé par la Société Française de Cardiologie. Ce prix est décerné à une équipe de médecins français pour un ouvrage, publication ou travaux originaux portant sur le perfectionnement important d'appareils, concernant alternativement une année sur deux les prothèses cardiaques partielles ou totales, et un travail important sur l'athérosclérose.

Thématique 2022 : Prothèses cardiaques partielles ou totales

Article 2 : Dotation

La dotation de **23 000 €** sera versée intégralement lors des Journées Européennes de la Société Française de Cardiologie qui auront lieu du 11 au 13 janvier 2023 à Paris.

Ce montant pourra être versé directement au Lauréat.

Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir les membres de la SFC à jour de leur cotisation :

- Peuvent faire acte de candidature toute personne physique médecins ou chercheurs sans limite d'âge

Article 4 : Engagement du Lauréat

En acceptant le Prix, le Lauréat s'engage à :

- Venir personnellement recevoir le Prix lors sa remise officielle
- Obtenir la publication de ses travaux dans un délai de douze mois,
- S'en désister s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet.

Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfcadio.fr comprend :

- Une déclaration de candidature au Prix « Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss » rédigée en français sur papier libre signée du candidat et comportant son nom, son prénom, sa date de naissance et son adresse
- Un curriculum vitae
- La liste des titres et travaux
- Un résumé du travail en une page maximum
- L'exposé du travail en 10 pages maximum, ou de l'ensemble des travaux et de la carrière médicale pour lesquels le Prix est sollicité

Il est adressé à la **SFC par e-mail : prix-bourses@sfcadio.fr** avant le **31 octobre** de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.

Prix - Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss 2022

Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de sept membres dont un Président
- Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- Sa composition est approuvée par le La Société Française de Cardiologie au plus tard le 15 Novembre de l'année en cours.
- L'élection du Lauréat est promulguée au plus tard le 20 Décembre de l'année en cours soit un mois avant la remise officielle du Prix lors des Journées Européenne de la SFC.

